acommeassociation

INFORMATIONS DE LA CAISSE D'EPARGNE AUX ASSOCIATIONS

N°21 3e TRIMESTRE 2008

Un vaste appel à projets

La Caisse d'Epargne est depuis longtemps à vos côtés, grâce à des produits et services dédiés et une information de qualité (guides-conseils, site www.associatis.com, etc).
Au premier rang des produits qui vous sont adressés : le livret A « Association ». Grâce à ses multiples avantages, taux de 3,5 %*, une fiscalité nulle, une disponibilité totale et un plafond de 76 500 €, le livret A « Association » permet de faire fructifier vos réserves de trésorerie et peut ainsi financer vos projets. Pour la Caisse d'Epargne, le livret A témoigne d'un véritable engagement dans la société, puisqu'il permet le financement du logement social. Notre implication se manifeste également à travers les PELS, grâce auxquels nous soutenons des projets essentiellement associatifs. Un vaste appel à projets consacré à l'environnement vient d'être lancé... Découvrez-le dès maintenant dans notre lettre !

* Au 1er février 2008.

ÉDITORIAL

Simplifiez-vous les comptes !

GESTION MODE D'EMPLOI

Quels sont les produits proposés par la Caisse d'Epargne pour faciliter la gestion d'une association ?

Avec Direct Ecureuil, notre service de banque à distance, les responsables peuvent gérer les comptes de leur association, sans se déplacer. Disponible 7j/7 et 24h/24, ce service permet de procéder à des opérations bancaires, directement sur Internet : consultation du solde en temps réel, commande de chéquiers, virement, édition de RICE, envoi de message au conseiller clientèle... Grâce à la connexion sécurisée, la confidentialité des informations est pleinement assurée.

Quels sont les moyens de paiements accessibles pour les associations ?

Aujourd'hui, le chéquier est le moyen de paiement le plus utilisé par les associations. Ce moyen de paiement est disponible dans le Forfait Associatis Essentiel (lire encadré) et est assuré contre une utilisation frauduleuse, en cas de perte ou de vol [1]. Strictement nominative, la carte bancaire peut, quant à elle, être utilisée par le Président ou le responsable des achats.

Qu'en est-il de l'assistance et de la protection juridique [2] ?

À la Caisse d'Epargne, les associations peuvent disposer d'un service « assistance juridique » en prévention de tout sinistre. Elles bénéficient ainsi d'informations et de conseils pour défendre leurs droits. La protection juridique du président, trésorier et secrétaire assure quant à elle la défense amiable et la défense judiciaire des intérêts. Autrement dit, ces derniers sont assurés, s'ils sont mis en cause à titre personnel dans le cadre de leurs fonctions.

(1) Dans une certaine limite, pour faire opposition, contactez au plus vite le 0825 043 043, du lundi au vendredi de 9h à 18h (0,15€TTC/min) depuis un poste fixe.
(2) Sous réserve de disponibilité dans votre Caisse d'Epargne.

CHIFFRE CLÉ

2948

c'est le nombre de PELS*, financés par la Caisse d'Epargne en 2007, soit un montant total de 55,7 millions d'euros.

* Projets d'Économie Locale et Sociale

ZOOM

Droit au but !

Depuis 2004, la Caisse d'Epargne est partenaire de la Coupe de France de football. En soutenant cet événement, le Groupe témoigne une nouvelle fois de son engagement dans le monde du sport et encourage ainsi dans toutes les régions, quelque 6700 petits clubs de foot. En 2008, la Caisse d'Epargne attribuera près de 100 000 € en équipements et matériels aux meilleures équipes du cinquième tour de la Coupe, ainsi que des maillots officiels de l'événement.

GÉRER MALIN

GESTION OPTIMISÉE

Le forfait Associatis Essentiel*, formule « tout compris » comprend de nombreux produits et services : relevé de compte, assurances, Direct Ecureuil, assistance juridique... Vous recevez un relevé de compte gratuit tous les dix jours, et votre compte est rémunéré dès le premier euro (0,5 % jusqu'à 2 500 € de solde créditeur et 1 % jusqu'à 10 000 € de solde créditeur).

* Sous réserve de disponibilité dans votre Caisse d'Epargne.
** Taux nominal annuel brut. Les intérêts sont imposables selon les dispositions réglementaires en vigueur.

CAISSE D'EPARGNE

VOS INITIATIVES

Un coup de sifflet, une vie sauvée

Former les arbitres amateurs aux gestes de premiers secours : tel est l'objectif de l'opération « Un coup de sifflet peut aussi sauver une vie ». Initiée en 2007 par la Caisse d'Epargne de la Côte d'Azur, cette opération est le fruit d'un partenariat entre l'Union départementale des sapeurs-pompiers (UDSP06) et le District de la Côte d'Azur de football. *« Les blessures sont assez fréquentes lors des matchs amateurs, notamment chez les jeunes… et les soins relèvent souvent de l'improvisation ! »*, souligne Philippe Chinchilla, alors responsable Partenariats à la Caisse d'Epargne Côte d'Azur. Cet ancien entraîneur a donc l'idée de proposer un partenariat à l'USDP06 et au District de football de la Côte d'Azur. *« L'objectif était de former les arbitres amateurs aux premiers secours, mais aussi de revaloriser leur image sur le terrain. »* Grâce à cette opération, 24 arbitres amateurs ont déjà été formés et ont reçu leur AFPS*. *« Nous espérons pouvoir donner à cette initiative une envergure nationale en présentant le projet à la Fédération Française de Football. »*

*Attestation de Formation aux Premiers Secours.

SOLUTION CAISSE D'EPARGNE

Épargne salariale : tout le monde y gagne

Vous pensez que l'épargne salariale ne concerne que les entreprises ? Détrompez-vous ! Avec Box Office, le nouveau produit de la Caisse d'Epargne, les associations peuvent aussi bénéficier de ce dispositif. Box Office s'adresse aux associations qui souhaitent verser un complément de rémunération à leurs salariés, dans un cadre fiscal et social avantageux.

Souplesse de la formule

Concrètement, Box Office combine à la fois un Plan d'Épargne Interentreprises (PEI) sur cinq ans, et un Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises (PERCO-I). Lorsque le salarié verse dans le PEI et / ou le PERCO-I, l'association peut compléter ce versement, jusqu'à 300 %, par de l'abondement (pouvant atteindre près de 8 000 € / an / salarié [1]). Avantage : ce complément de rémunération est exonéré de charges patronales [2] et déductible du bénéfice imposable [4]. Pour les épargnants, l'abondement est exonéré de charges salariales [3] et d'impôt sur le revenu et les plus-values réalisées sont également exonérées d'impôt [3]. Autre avantage : la souplesse de la formule ! L'employeur détermine le taux et le plafond de l'abondement. Quant à l'épargnant, il peut verser le montant ou encore choisir la périodicité qui lui convient.

Pour en savoir plus, contactez votre chargé d'affaires.

(1) Plafond d'abondement maximum cumulé pouvant être versé dans le PEI et le PERCO-I, soit 24 % du plafond annuel de Sécurité sociale (7 986 € en 2008).
(2) Hors contribution sociale spéciale de 8,2 % sur la fraction de l'abondement versé sur le PERCO, excédant 2 300 € par bénéficiaire.
(3) Hors prélèvements sociaux.
(4) Si l'association est soumise à l'impôt sur les sociétés.

ENTRE NOUS

1 000 projets pour l'environnement

Le Groupe Caisse d'Epargne a profité de la semaine du développement durable pour lancer « 1000 projets pour l'environnement ». Le but de cette initiative originale ? Soutenir des associations qui portent un projet environnemental, ayant une forte dimension sociale. *« Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre des PELS* et du programme Bénéfices Futur qui vise à renforcer notre rôle de banquier solidaire »*, explique René Didi (directeur du développement de la Fédération nationale des Caisses d'Epargne). *Cette année, nous donnons une dimension environnementale aux PELS, en gardant toutefois une logique sociale liée à l'emploi, l'autonomie ou au lien social. Cela va de l'activité d'insertion dans le domaine du recyclage, en passant par le financement d'une épicerie solidaire ou l'accessibilité de sites naturels aux personnes handicapées… »* Les associations intéressées par cet appel à projets ont jusqu'au 30 septembre pour déposer leur candidature dans leur Caisse d'Epargne.

* Projet d'Économie Locale et Sociale.

Pour en savoir plus :
www.1000projetsdurables.fr

FAIRE LE POINT

Ticket Restaurant® Bénévoles et Volontaires !

Une solution qui prend en charge les frais de repas de vos bénévoles et volontaires associatifs, à la fois totalement défiscalisée et sans charges sociales ? C'est le principe du TRBV (Ticket Restaurant® Bénévoles et Volontaires) que vous propose la Caisse d'Epargne. D'un montant maximum de 5,50 € pour les bénévoles et de 5,04 € pour les volontaires en 2008, le TRBV est un « titre de paiement repas » accepté par plus de 164 000 restaurants et commerces en France. Ses avantages : il vous permet de valoriser les bénévoles et volontaires impliqués dans votre structure ; il vous simplifie la gestion courante : fini les notes de frais ! Pour les bénéficiaires, le TRBV est un moyen simple de régler son repas, non imposable et pris en charge à 100 % par l'Association ou la Fondation.

(1) Le TRBV est une solution d'Accor Services France, institué dans le cadre de la loi du 23 mai 2006.
(2) Pour en savoir plus, site Internet : www.ticketrestaurant.fr/cnce

INFOS +

Revalorisation des indemnités kilométriques

Publié dans le Bulletin officiel des impôts, le nouveau barème fiscal des indemnités kilométriques prend en compte la dépréciation du véhicule ainsi que de nombreux frais : achat de casque et protections, réparations, primes d'assurances… Les frais de stationnement et de péage ne sont pas pris en compte mais peuvent faire l'objet d'un remboursement complémentaire, à condition de fournir des justificatifs.

Plus d'infos : www.associatis.com, rubrique « Actualité fiscale ».

Lettre d'information éditée par la Caisse d'Epargne - 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. Directeur de la publication : R. Papazian. Comité de rédaction : A. Bellafiore, Marc Civier, Marion Dessaux, Véronique Eloy, I. Laumonier et C. Laisné (Verbe). Conception, rédaction, réalisation : VERBE. Illustration : S. Lacroix / Kot&Kat. Impression pour Les éditions de l'Epargne : RAS - 6, avenue des Tissonvilliers - 95400 Villiers-le-Bel. ISSN : 1951-0802.

CAISSE D'EPARGNE